

STRATÉGIE RÉGIONALE
D'INSERTION / INSTALLATION
DES JEUNES DANS LE SECTEUR
AGRO-SYLVO-PASTORAL
ET HALIEUTIQUE
2019-2023



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	3
AVANT-PROPOS.....	4
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATÉGIE.....	6
1.1. Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pilier de l'économie régionale.....	6
1.2. Les jeunes au cœur de la dynamique démographique.....	6
1.3. Un contexte de pauvreté endémique	7
1.4. Une situation précaire des jeunes ruraux à la recherche d'opportunités	7
1.5. Un statut de second rôle pour les jeunes ruraux de la région.....	8
1.6. Le paradoxe de la situation des femmes et des jeunes filles rurales.....	9
2. ENJEUX ET DÉFIS DE L'INSERTION/INSTALLATION DES JEUNES.....	10
3. LA VISION ET LES INITIATIVES DU ROPPA.....	11
4. ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE.....	13
4.1. Finalité de la stratégie	13
4.2. Objectif général de la stratégie	13
4.3. Axes prioritaires de la stratégie	13
5. CADRE ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE.....	17
5.1. Le pilotage de la stratégie	17
5.2. Partenariat	18
5.3. Stratégie de mobilisation des ressources humaines et financières	18
5.4. Stratégie de communication.....	18
5.5. Suivi/Evaluation et rapportage de la mise en œuvre	19

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFDI :	Agriculteurs Français et Développement International
ANOPACI :	Association National des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire
APESS :	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
ARAA :	Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation
BAD :	Banque africaine de développement
BFPA :	Bureau de la Formation Professionnelle Agricole du Sénégal
CECI :	Centre d'Etude et de Coopération International
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNCR :	Conseil National de Coopération et de concertation des ruraux
CNOP/G :	Coordination Nationale des Organisations Paysannes de GUINEE
CNOP/Mali :	Coordination nationale des organisations paysannes du Mali
Coop Suisse :	Coopération Suisse
CPF :	Confédération Paysanne du Faso
CTOP :	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
EF :	Exploitations familiales
ENSA :	Ecole nationale supérieure d'agriculture du Sénégal
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la Population
FONG/GFAP :	Farmers Organisation Network In Ghana
FONGS :	Fédération des Organisations Non-Gouvernementales du Sénégal -Action paysanne
FRAA :	Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation CEDEAO
FRDA :	Fonds régional de développement de l'agriculture CEDEAO/UEMOA
FUN :	Farmers Union Network of Liberia
Hub rural :	Plateforme d'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre
IPAR :	Initiative Prospective agricole et rurale
NACOFAG :	National Coordinating Organization for Farmers Association The Gambia
NAFSL :	National Association of Farmers of Sierra Leone
OP :	Organisations paysannes
PFPN :	Plateforme Paysanne du Niger
PNIA SAN :	Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nourriture
PNOPPA B :	Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin
PRIASAN :	Programme Régional d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nourriture
QNCOCPA :	cadre national de concertation des organisations paysannes et de producteurs agricoles de Guinée-Bissau
RBM :	Réseau Bellital Maroobé
ReSAKSS :	Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
ROPPA :	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest



AVANT-PROPOS

Les plateformes nationales d'organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest ont créé, à Cotonou en Juin 2000, un réseau : le ROPPA pour constituer une capacité collective de défense et de promotion des exploitations familiales, modèle de production dominant en Afrique de l'Ouest.

Conscients du rôle des jeunes pour le développement et la reproduction des exploitations familiales et des systèmes alimentaires locaux et pour le renouvellement des organisations et coopératives paysannes, d'une part, mais observant le niveau des migrations des jeunes des milieux ruraux, les leaders paysans ouest-africains ont décidé de s'investir pour le renforcement, l'insertion et la représentation des jeunes dans les dynamiques des EF et des OP. Ainsi en 2006 lors de sa 4^{ème} convention, le ROPPA a pris l'option de mettre en place des collèges des jeunes comme espace de concertation, de dialogue et d'échanges d'expériences des jeunes au sein du réseau. Il vise à assurer l'expression des besoins spécifiques des jeunes et la défense de leurs intérêts dans les exploitations familiales, les organisations et les institutions nationales, régionales et internationales.

Depuis 2006, le ROPPA et ses plateformes mettent en œuvre différentes initiatives d'insertion des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Le rapport 2016 de l'Observatoire des exploitations familiales a remis en exergue l'importance de la problématique d'insertion des jeunes dans le secteur ASPH pour soutenir une réelle transformation des exploitations familiales face aux enjeux démographiques et alimentaires.

Ce processus du ROPPA est intervenu dans un contexte régional marqué par l'engagement de la CEDEAO à construire une stratégie régionale d'employabilité des jeunes de manière participative avec l'ensemble des acteurs.

En 2017, le ROPPA a pris l'option de capitaliser les différentes initiatives développées par les PFN pour construire une stratégie régionale d'insertion des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Conformément aux principes du réseau, la plateforme nationale du Sénégal, le Conseil national de concertation des ruraux (CNCR), au vu de son expérience, a été mandatée par le Conseil d'administration du ROPPA pour porter au nom du réseau le processus d'élaboration de la stratégie d'insertion des jeunes de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur ASPH.



La stratégie a été élaborée selon les étapes suivantes :

- En janvier 2017, en partenariat avec les AFDI, le ROPPA a organisé à Cotonou, un atelier réunissant les OP du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo, de Madagascar et de la France pour partager et alimenter les travaux de capitalisation. Un document de capitalisation réunissant les expériences des OP de l'Afrique de l'Ouest, complété par les expériences du réseau Soa de Madagascar et des jeunes agriculteurs de France, a été édité et diffusé ;
- En janvier 2018, à Dakar, un atelier méthodologique a été organisé dans le but de ressortir des orientations méthodologiques claires pour préparer la rencontre régionale de définition de la stratégie du ROPPA dans tous ses aspects (pédagogiques et organisationnels). Cet atelier a permis de sortir un guide de présentation des expériences au sein du réseau et un profilage clair de l'atelier régional ;
- En mai 2018, au cours d'un atelier régional, les collèges des jeunes et les leaders du ROPPA se sont réunis afin de définir les axes de la présente stratégie. Ce processus a été facilité par le Hub Rural et a connu le soutien et l'accompagnement de plusieurs partenaires du ROPPA et du CNCR que sont le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Coopération suisse, les Agriculteurs français et développement international (AFDI), l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), le Bureau de la formation professionnelle agricole du Sénégal (BFPA) ;
- En octobre 2018, une retraite de finalisation de l'atelier a été organisée à Thiès afin de finaliser une proposition de la stratégie à soumettre au Conseil d'administration du ROPPA pour validation ;
- En novembre 2018, le document a été soumis au Conseil d'administration du ROPPA pour validation avant sa soumission à la 7^{ème} convention du ROPPA.

Ce processus a abouti à la présente stratégie régionale d'insertion/installation des jeunes, structurée en cinq chapitres qui traitent successivement (i) du contexte et de la justification de la stratégie, (ii) de l'état des lieux sur la problématique et défis, (iii) du rappel de la vision, (iv) des orientations de la stratégie et (v) du cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie.

1. Contexte et justification de la stratégie

+35%
de la PIB régional

70%
de la population active régionale

+80%
de la nourriture consommée par les populations

1.1. Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pilier de l'économie régionale

Plusieurs études et analyses montrent que le secteur ASPH contribue pour 35 à 40% à la formation du PIB régional et fournit plus de 16% des recettes d'exportations totales (FAO 2017). Ce secteur pourvoit également le plus d'emplois en occupant 70% de la population active régionale et produit plus de 80% de la nourriture consommée par les populations.

L'agriculture ouest-africaine est essentiellement familiale, portée par les exploitations familiales, et assurant des fonctions multiples de croissance (production de richesses), d'emplois, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de gestion durable des ressources naturelles, d'aménagement des territoires, de revitalisation des terroirs et des économies locales et de dynamisation des valeurs culturelles.

Pour la Banque mondiale (2008), l'agriculture subsaharienne « *peut alimenter la croissance de l'économie nationale, offrir des opportunités d'investissement au secteur privé et être le principal moteur des industries apparentées et de l'économie rurale non agricole* ». En effet, pour la Banque mondiale, « **contrairement aux idées reçues, les exploitations familiales ont fait preuve de flexibilité, d'innovation et d'adaptation aux marchés et aux changements rapides du contexte économique et institutionnel. En plus de participer à la sécurité alimentaire mondiale, elles constituent un facteur de préservation des produits alimentaires locaux traditionnels et de conservation de l'équilibre et de la biodiversité agricole par une utilisation durable des ressources naturelles.** »

Selon la CNUCED¹ (2013), la multifonctionnalité des exploitations familiales et la diversification de leurs activités sont « *des ressorts fondamentaux de la résilience et de la durabilité du modèle de l'exploitation familiale qu'il faut appuyer en perspective d'une sécurité alimentaire durable et pour l'atteinte des ODD.* » L'insertion/installation massive des jeunes dans les métiers de l'agriculture au sens large est donc une option importante pour le développement économique et social, la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1.2. Les jeunes au cœur de la dynamique démographique

L'Afrique de l'Ouest compte aujourd'hui plus de 372 millions d'habitants, soit près de 38% de la population de l'Afrique subsaharienne. En maintenant le taux de croissance moyen de sa population de 2,8% par an (environ 10 millions de personnes/an), l'Afrique de l'Ouest dépasserait en 2050, selon l'ONU, le cap symbolique du milliard d'habitants.

La population ouest-africaine se caractérise par sa jeunesse et sa ruralité. La démographie de l'Afrique de l'Ouest est marquée par la prédominance des jeunes dont la tranche d'âge 0-25 ans représente près de 50% de la population totale. Ce profil démographique et le sous-emploi des jeunes font qu'en Afrique de l'Ouest, le rapport de dépendance démographique est très élevé avec 88.7% (FNUAP²). Ce qui fait du dividende démographique un enjeu de développement économique et social prioritaire.

Le rapport de dépendance démographique en Afrique de l'Ouest est très élevé :

88.7%

¹ CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

² FNUAP, 2016 : Exploitation du dividende démographique : du plaidoyer à l'action

1.3. Un contexte de pauvreté endémique

Les analyses faites par le PRIASAN³ montrent que, dans l'espace CEDEAO, 40 à 60% des ménages agricoles sont très pauvres ou pauvres. Les jeunes, les femmes et les enfants⁴ sont parmi les couches les plus affectées par cette pauvreté endémique. La quasi-inexistence de service de protection sociale entretient les plus pauvres dans le cycle vicieux de la pauvreté.

Le secteur agricole de la CEDEAO a enregistré, au cours des trois dernières décennies, des performances significatives⁵ qui ont été consolidées dans le cadre du PRIA (ROPPA⁶). Toutefois, la croissance économique enregistrée depuis plus d'une décennie n'a pas été tirée par le secteur agricole et agroalimentaire. Cette croissance n'a donc pas pu contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté surtout en zone rurale.

Quel espoir les jeunes de l'Afrique de l'Ouest peuvent-ils nourrir quand la majorité des ménages ruraux sont pauvres et sans possibilité de capitalisation et d'investissements ? Pour être un moyen efficace de lutte contre la pauvreté rurale, la question de l'emploi des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique doit aussi prendre en compte l'impact des emplois créés sur les performances agricoles et la croissance économique.

+40%

des ménages agricoles sont pauvres ou très pauvres

1.4. Une situation précaire des jeunes ruraux à la recherche d'opportunités

Dans l'espace CEDEAO, 3 millions de jeunes entrent chaque année sur le marché du travail pour une offre de 900 000 emplois par an. **Plus de 60% de cette cohorte sont composés de jeunes ruraux.** Les croissances démographiques couplées aux changements climatiques induisent une pression énorme sur les ressources naturelles.

Le manque d'opportunité d'emploi et le faible accès aux ressources poussent les jeunes à la recherche d'opportunités à migrer des zones rurales vers les villes, d'un pays à un autre au sein de la sous-région (notamment des pays sahéliens vers les pays côtiers) et vers l'Occident. La migration des jeunes qui accroît leur vulnérabilité s'accompagne de divers maux que sont les violences de tous genres, le trafic humain, la mort (surtout due aux conditions précaires de voyage des migrants clandestins)... Elle constitue une perte considérable de main d'œuvre pour les ménages ruraux et pose le problème du renouvellement générationnel des exploitations familiales.

+60%

des demandeurs d'emplois sont des jeunes ruraux

« Le futur immédiat de l'Afrique ne connaîtra la stabilité que si nous combattons l'expropriation politique de la majeure partie de ses habitants, qui est rurale, et si nous savons tirer parti de ce qui fait la force de sa population : **sa jeunesse.** »

Ibrahim Assane Mayaki
(NEPAD)⁷.

« Toutes les statistiques montrent que c'est en Afrique que l'on fait le plus d'enfants. Cela peut être positif ou être une bombe. Malheureusement, au regard de ce qui se passe, on tend plus vers la bombe que vers le développement ; c'est triste car on a les possibilités réelles pour le développement. »

Ibrahim Coulibaly,
Vice-Président ROPPA, 2017⁸

³ Programme régional d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle PRIASAN 2016-2020 ; ECOWAP

⁴ La malnutrition des enfants de 0-5 ans a des répercussions graves sur l'avenir des jeunes

⁵ Dr Bio Goura SOULE/USAID 2014 : Les perspectives de sécurité alimentaire pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'en 2025

⁶ Rapport du ROPPA - évaluation ECOWAP

⁷ Cité par Losch et al. : « Transformation rurales et développement : défis du changement structurel dans un monde globalisé » Banque mondiale

⁸ "Rapport de l'atelier régional de réflexion et d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour le financement et l'installation des jeunes en agriculture" (Dakar, 7 au 9/09/2017)



1.5. Un statut de second rôle pour les jeunes ruraux de la région

Le sentiment des jeunes filles et garçons de vivre une injustice est latent. *Les Jeunes ne se sentent pas vraiment reconnus comme des acteurs importants dans les familles, les sociétés et les collectivités locales.* Ils sont souvent marginalisés, peu responsabilisés et perçus comme des *problèmes à résoudre ou à gérer*. Dans les exploitations familiales, les jeunes garçons et filles ruraux sont considérés comme « *des aides familiaux* » qui travaillent mais ne sont pas impliqués dans les décisions majeures et ne sont pas (ou peu) pris en compte dans la répartition des ressources générées par l'exploitation familiale. Au sein des sociétés locales, des collectivités locales et des organisations paysannes, les jeunes sont également marginalisés dans les instances de prises de décision. Pourtant, les jeunes garçons et filles ruraux sont ambitieux. Ils pensent à leur avenir et envisagent de moins en moins celui-ci au sein des exploitations familiales marquées par un fort morcellement du patrimoine foncier, la précarité et l'incertitude du lendemain.

L'exclusion des jeunes du marché du travail crée des désillusions et des frustrations et perpétue le cycle générationnel de la pauvreté ; ce que les jeunes refusent et beaucoup d'entre eux optent malheureusement pour l'exode, l'émigration, etc. La pauvreté et l'exclusion des jeunes du marché du travail sont également des terrains favorables à l'insécurité et à la radicalisation⁹. Selon le PNUD, la seule alternative durable est l'éducation, la formation et la création d'emplois stables et rémunérateurs pour les jeunes. Les analyses récentes plaident pour un effort accru des décideurs africains et des bailleurs de fonds en faveur de l'agriculture et du monde rural.

La Banque mondiale et le PNUD¹⁰ proposent une

« *stratégie pour l'emploi qui accorde plus d'attention au développement rural et à l'investissement dans l'agriculture, tient compte de l'exode rural et prépare les jeunes au marché du travail par une meilleure qualification.* »

⁹ PNUD, <http://www.irinnews.org/fr> 2010

¹⁰ Rapport sur le développement humain en Afrique, PNUD 2012



1.6. Le paradoxe de la situation des femmes et des jeunes filles rurales

Le poids des femmes et des jeunes filles en Afrique de l'Ouest n'est pas seulement numérique, il se lit surtout à travers leur importante contribution dans les économies, dans la vie des exploitations familiales, dans la vitalité des communautés de base et des systèmes alimentaires territoriaux. En Afrique de l'Ouest, les femmes et les jeunes filles jouent un rôle crucial dans la réalisation des 4 piliers de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, stabilité, salubrité et qualité. Selon le FIDA (2009) «*Elles sont les principales agentes de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages en milieu rural*». Pourtant, en dépit de l'existence d'un cadre juridique favorable, de leur rôle crucial dans les familles, les communautés de base et dans les économies nationales, les femmes et les jeunes filles souffrent encore de fortes discriminations, notamment dans l'accès aux ressources productives, à l'éducation, à la formation et dans les prises de décision. Selon le FNUAP, 40% des jeunes femmes de l'Afrique de l'Ouest ne sont pas scolarisées¹¹, 49% des filles de moins de 19 ans sont victimes de mariage précoce¹².

L'autonomie des jeunes femmes est plus faible que celle des jeunes hommes et cela affecte leurs statuts social, économique et politique, et renforce d'autant leur vulnérabilité. Selon la FAO, «*les pays souffrant le plus de la faim sont également ceux qui ont les niveaux les plus élevés d'inégalité des sexes*».

Il est impératif que les jeunes femmes qui représentent près de 50% des cohortes de jeunes en Afrique de l'Ouest disposent, à l'égal des jeunes hommes, des ressources agricoles productives, et que leur pouvoir de décision soit renforcé dans les exploitations familiales, les collectivités locales et dans leurs organisations socioprofessionnelles.

*Le cadre juridique de la quasi-totalité des pays de la CEDEAO est favorable à l'élimination des rapports discriminatoires à l'égard des femmes en général. Malheureusement, c'est dans la pratique, c'est-à-dire dans nos familles, dans nos sociétés locales, dans nos organisations socioprofessionnelles, dans la gouvernance locale et nationale que se manifestent les dérives discriminatoires. **L'égalité de chance entre jeunes hommes et jeunes femmes est une dimension importante dans la problématique de l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest.***

40%

des jeunes femmes de l'Afrique de l'Ouest ne sont pas scolarisées

49%

des filles de moins de 19 ans sont victimes de mariages précoces.

¹¹ <http://www.rfi.fr/hebdo/20170331-demographie-jeunesse-africaine-risque-potentiel>

¹² Fondation Ford, 2013 : cartographie du mariage précoce en Afrique de l'Ouest

2. Enjeux et défis de l'insertion /installation des jeunes

Il ressort de l'analyse ci-dessus que la situation de précarité des jeunes ruraux est une conséquence directe de leur sous-emploi, résultant lui-même de la conjonction de plusieurs facteurs qui induisent **pour le ROPPA trois principaux enjeux** que sont :



Un enjeu d'ordre social et culturel

La reconnaissance des jeunes ruraux en tant que levier pour le développement économique et social en général et pour la transformation des exploitations familiales en particulier ;



Un enjeu d'ordre économique

La création massive d'emplois rémunérateurs et durables pour les jeunes ruraux dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;



Un enjeu d'ordre politique

La mise en place de politiques publiques cohérentes favorables à l'autonomisation des jeunes ruraux femmes et hommes ainsi que leur pleine participation à la gouvernance de leur communauté à différentes échelles.

Ces enjeux induisent trois défis prioritaires qui permettront ensemble de créer les conditions favorables à l'employabilité¹³ des jeunes ruraux mais aussi à leur insertion/installation.

Améliorer le statut des jeunes ruraux...

auprès des exploitations familiales, des communautés locales et de l'État ;

Rendre disponibles et accessibles aux jeunes ruraux, les mécanismes de financement...

permettant équitablement aux jeunes hommes et femmes ruraux, de développer des emplois durables dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;

Favoriser la mise en place de politiques publiques adaptées, inclusives et cohérentes...

qui facilitent durablement l'employabilité et l'insertion/installation massive des jeunes ruraux dans les métiers de l'agriculture en général.

L'analyse du ROPPA permet de noter que beaucoup d'opportunités et d'initiatives de financement pour les jeunes et les femmes existent aux niveaux régional et des États. Malheureusement, celles-ci manquent de cohérence globale, sont peu connues par les concernés, difficilement accessibles ou font l'objet de mauvais ciblage (on privilégie en général les jeunes émigrés, les jeunes diplômés, les jeunes urbains, etc.).

En outre, les formats d'intervention souvent à connotation « *politicienne* » et basés sur des logiques « *projets* » sont peu efficaces et avec de faibles impacts réels sur l'insertion/installation des jeunes ruraux.

Les jeunes hommes et femmes ruraux accèdent peu ou difficilement aux ressources productives, notamment le foncier, le financement et la formation qualifiante. Les jeunes femmes sont les plus affectées par ce phénomène.

C'est en tenant compte de tous ces paramètres, enjeux et défis que le ROPPA s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie d'insertion/d'installation des jeunes qui s'appuie sur sa vision globale.

¹³ Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), l'employabilité est "l'aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle" OIT, 2000 : <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc88/com-humd.htm>

3. La Vision et les initiatives du ROPPA

Vision et objectifs du ROPPA



La vision du ROPPA s'articule autour d'un développement socio-économique inclusif en Afrique de l'Ouest basé sur :

- (i) une agriculture paysanne solidaire, citoyenne et durable aux plans économique, social et environnemental ;
- (ii) une gestion durable des ressources naturelles ;
- (iii) des revenus agricoles décents et des emplois décents et durables pour tous en milieu rural.

Le ROPPA œuvre pour « favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux. »

Les valeurs partagées par les membres du ROPPA sont principalement la solidarité, l'équité, la mutualisation des efforts et des savoirs, le partenariat avec les autres acteurs, etc. **Pour la concrétisation de sa vision, le ROPPA s'est fixé comme objectifs de :**



- **Promouvoir et défendre** les valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles ;
- **Encourager et accompagner** la concertation et la structuration des organisations paysannes et des producteurs agricoles dans chaque pays en vue de leur participation/implication dans la définition, la mise en œuvre des politiques et programmes de développement des secteurs agricoles et ruraux ;
- **Promouvoir la solidarité** entre les organisations paysannes et les producteurs agricoles membres du ROPPA ;
- **Assurer la représentation** de ses membres aux niveaux régional et international ;
- **Favoriser la concertation** et la coopération entre le ROPPA et d'autres organismes similaires de la région et du monde.

La question de l'emploi des jeunes ruraux, hommes et femmes, est intimement liée à la transformation des exploitations familiales et à leur survie. C'est pourquoi le ROPPA travaille au changement de paradigme afin que :

- » prioritairement, les jeunes hommes et femmes ruraux, actifs dans les exploitations familiales, soient autonomisés de manière durable avec notamment des revenus décents et une réhabilitation de leur rôle social ;
- » l'attractivité accrue des exploitations familiales soit un motif de « retour vers la terre » pour les jeunes contraints de sortir de l'agriculture.



Les initiatives du ROPPA et de ses plateformes

Les organisations paysannes ont développé des initiatives innovantes en matière d'emploi des jeunes ruraux. Des modèles pertinents ont ainsi été capitalisés : modèle d'insertion durable de jeunes par l'exploitation familiale, modèle de formation qualifiante/insertion, d'appui à l'accès aux ressources et au marché, modèle d'installation des jeunes sur des filières stratégiques prioritaires ciblées et d'accompagnement dans les filières de leur choix.

A titre d'exemple :

- **concernant la communication, l'information et la mise en relation**, les collègues des jeunes du CNCR (Sénégal) ont initié les « week-ends au village », qui sont des séances d'information facilitant les échanges entre jeunes désireux de s'installer et jeunes installés. La CPF (Burkina Faso), quant à elle, a initié un programme de mentorat à travers lequel les jeunes désireux de s'installer sont coachés et suivis par leurs aînés ou par d'autres jeunes devanciers. Elle a également mis en place un répertoire des structures de financement et des cabinets de conseil ayant une approche jeunes afin de les partager avec les jeunes ruraux désireux de s'installer.
- **concernant le renforcement des compétences des jeunes**, avec l'appui de la CEDEAO, le ROPPA au niveau régional a développé un partenariat avec le centre Songhaï du Bénin pour la formation de 38 jeunes venant de 14 pays de l'Afrique de l'Ouest sur une agriculture intégrée. Le CNCR facilite l'accès des jeunes agriculteurs à la formation entrepreneuriale. Cette formation GERME existe dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et permet aux jeunes formés de mettre en œuvre leur projet mais aussi de pouvoir accompagner d'autres jeunes dans leur installation. Au Mali, le CLCR accompagne le choix du projet d'installation via un réseau de paysans relais et un conseil adapté à l'exploitation familiale. Les paysans relais animent aussi des séances de sensibilisation/information sur la gestion d'une exploitation en prenant pour référence leurs propres données technico-économiques. Les OP du Mali et la CPF au Burkina Faso appuient les jeunes dans la rédaction de leur document projet et business plan soit en les dirigeant vers des ONG compétentes, soit en assurant un appui et un suivi par l'équipe de l'OP.
- **concernant l'accès au financement, aux ressources et au marché**, la FEPAB incite les jeunes au collectif à travers la mise en place de champs ou d'élevages collectifs, de coopératives d'utilisation de matériels agricoles, la commercialisation de leurs productions via la coopérative, la négociation de crédit collectif pour l'achat des intrants. La CPF a initié des dialogues entre les jeunes et les chefs de famille pour faciliter leur accès aux ressources foncières et autres ressources productives du ménage. La CPF a également mis en place une stratégie de lobbying pour influencer les stratégies politiques. 30% des terres nouvellement aménagées sont réservées aux jeunes. La CNOP Mali a également facilité une mise en relation entre les jeunes, le secteur privé et les services publics pour l'accès au conseil, au financement et à l'équipement nécessaire à leur installation.

Ces initiatives sont à faible échelle et n'ont pas un impact significatif aux niveaux local, national et régional.

Le ROPPA est parti de ces différentes initiatives pour définir des orientations visant à structurer l'action de l'ensemble des OP pour une meilleure synergie d'action.

4. Orientations de la stratégie

4.1. Finalité de la stratégie

La finalité de la présente stratégie régionale d'insertion/installation des jeunes ruraux dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est «la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des populations dans des sociétés locales, solidaires et résilientes et des économies locales profitables aux ruraux et aux systèmes alimentaires territoriaux».

Son but est d'«asseoir une dynamique de progrès économique et social par l'amélioration durable des productions agricoles, des revenus agricoles des exploitations familiales et le renforcement de l'autonomie des jeunes ruraux, hommes et femmes».

4.2. Objectif général de la stratégie



Contribuer de manière significative à la transformation maîtrisée des exploitations familiales à travers l'autonomisation durable des jeunes hommes et femmes ruraux au sein des exploitations familiales du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

4.3. Axes prioritaires de la stratégie

Pour concrétiser son objectif, le ROPPA s'engage à créer les conditions favorables à l'insertion/installation massive des jeunes hommes et femmes ruraux dans les exploitations familiales afin de les responsabiliser, de les rendre autonomes et de renforcer leur positionnement le long des chaînes de valeur agricoles, au sein des organisations paysannes et de la gouvernance locale.

Pour y parvenir, il se fixe **trois axes stratégiques** :

1

(i) réhabiliter et valoriser le statut des jeunes ;

2

(ii) faciliter l'accès des jeunes aux ressources productives ;

3

(iii) inciter des politiques régionales et nationales favorables à l'insertion /installation des jeunes.

Il est primordial que soit réhabilité le statut des jeunes paysans hommes et femmes afin de renforcer leur confiance en soi et leur redonner espoir pour miser sur les activités des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. C'est ce que veulent les jeunes ruraux et cherche le ROPPA à travers cette première orientation stratégique. Il s'agit ici du statut des jeunes au sein des exploitations familiales, du mouvement paysan et vis-à-vis des Etats en tant que citoyen exerçant un métier.

Cela suppose des changements de perceptions et de pratiques au sein des exploitations familiales, des sociétés et des collectivités locales, de l'État et des autres acteurs, vis-à-vis des jeunes hommes et femmes ruraux. Pour le ROPPA, le défi de la reconnaissance des jeunes en tant que leviers et opportunités pour le développement est essentiel à relever pour avancer dans la résolution de leurs préoccupations d'emplois mais aussi pour garantir l'avenir des exploitations familiales et du mouvement paysan.

La responsabilité des exploitations familiales et des organisations paysannes est fortement engagée dans le statut actuel des jeunes ruraux. La reconnaissance du jeune paysan en tant qu'acteur économique et social doit se traduire par sa responsabilisation et son implication dans les systèmes de décision au sein des familles et des organisations paysannes. C'est ainsi que les jeunes hommes et femmes ruraux pourront s'intégrer au groupe familial et socioprofessionnel, se sentir utiles par l'action citoyenne et en tirer parti. C'est également à travers cela que le mouvement paysan peut faciliter aux jeunes ruraux, l'acquisition des valeurs qui fondent l'organisation paysanne.

Les exploitations familiales sont déjà les principales pourvoyeuses d'emplois en Afrique de l'Ouest. Pour qu'elles le restent encore longtemps, les jeunes paysans, hommes et femmes, doivent jouir d'un statut qui leur offre une reconnaissance et des droits liés au métier. D'un point de vue administratif et juridique, être agriculteur, éleveur, pêcheur, etc. ne permet pas aux jeunes de bénéficier de certains avantages qu'offrent les métiers reconnus (enseignant, médecin, secrétaire comptable, commerçant, etc.). Très peu d'agriculteurs bénéficient de protection sociale, de pension de retraite, d'assurance santé, etc.

Des actions d'information et de communication sur le statut des jeunes ruraux peuvent faire évoluer les perceptions et les attitudes à leur égard. En effet, les jeunes ne doivent plus être perçus comme des fardeaux dont il faut se débarrasser ou des problèmes à gérer. En outre, on cherchera à induire un changement de paradigme des décideurs. En effet, l'action publique en privilégiant « *le retour vers la terre* » agit sur les conséquences du problème du sous-emploi des jeunes alors que la principale cible des politiques et stratégies d'emplois dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aurait dû être les jeunes ruraux actifs au sein des exploitations familiales. *Ce qui naturellement ferait tarir les flots d'exode et d'émigration des campagnes vers les villes.* Une connaissance actualisée des perceptions au niveau des différents pays permettra d'animer les débats paysans sur la question ainsi que le dialogue social avec les autres acteurs. Des actions de renforcement des acteurs paysans sont nécessaires. L'insertion professionnelle des jeunes ruraux dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique nécessite certaines capacités collectives (exploitations familiales, organisations paysannes) et individuelles (jeunes). Le renforcement du capital social des jeunes ruraux et de leur leadership contribuera également à la réhabilitation de leur statut.



L'accès aux ressources productives (terre, eau, bétail, capital, financement, information, formation...) et à un marché rémunérateur est primordial pour l'insertion des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Le principal changement recherché est que *les jeunes accèdent aux ressources productives leur permettant de développer une activité agricole viable et durable*. Pour ce faire, il faut d'une part, amplifier les mécanismes paysans favorables à l'accès des jeunes ruraux aux ressources productives et, d'autre part, mettre en place des facilités pour la formation et l'insertion/installation des jeunes ruraux.

a) Amplifier les mécanismes paysans favorables à l'accès des jeunes ruraux aux ressources productives

Des expériences réussies des OP portant sur l'affectation sécurisée de terres, l'installation d'ateliers de production, la formation/installation, etc. peuvent être mises à l'échelle pour améliorer l'insertion / installation des jeunes si les OP sont accompagnées. Des initiatives ont été développées avec succès par des plateformes nationales ou leurs fédérations membres en partenariat avec d'autres acteurs. Il s'agit notamment d'expériences de formation qualifiante, d'accompagnement des jeunes à l'accès au financement, aux équipements, aux technologies agricoles, au marché ou d'expériences innovantes d'insertion/installation (par exemple avec l'appui de l'Union européenne - projet Terre et Paix). Il s'agit de répertorier et de capitaliser toutes ces expériences en vue de leur mise à l'échelle à travers des échanges paysans de pair à pair pour montrer que les jeunes hommes et femmes peuvent accéder de manière sécurisée à la terre ou être autonomisés au sein même de l'exploitation familiale.

b) Mettre en place des facilités pour la formation et l'insertion/installation des jeunes ruraux

Il s'agit de faciliter la mise en débat de la pertinence et de l'efficacité des projets et programmes publics d'installation des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en vue de leur amélioration mais aussi de la mise en place de « facilités » ayant une dimension plus structurelle. Trois principaux changements sont recherchés, à savoir i) l'adoption par les acteurs d'une démarche inclusive et responsabilisante à l'égard des jeunes bénéficiaires ; ii) le ciblage des jeunes ruraux hommes et femmes en activités au sein des exploitations familiales ; iii) changer la logique de projet conjoncturelle en logique de « facilité » plus structurelle. À travers des actions de plaidoyer, on cherchera **la mise en place de mécanismes de financement durable** (fonds de

garantie accessibles aux jeunes ruraux, lignes de crédit adaptées, fonds dédiés à la mise à l'échelle des expériences réussies de qualification-insertion de jeunes ruraux, etc.). Des actions (*cartographie, capitalisation, notes politiques*) seront également conduites pour mieux optimiser **les projets et programmes publics de formation et d'insertion/installation des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique**. La mise en place d'instruments de suivi de l'emploi des jeunes ruraux fera également l'objet d'actions spécifiques (plaidoyer).

Des facilités gérées de manière inclusive avec une participation significative des jeunes des organisations paysannes dans le pilotage pourraient en améliorer l'efficacité. Le ROPPA souhaite une mise en cohérence et une synergie des différents fonds dédiés à l'emploi des jeunes notamment à l'emploi des jeunes ruraux. Les facilités dont le ROPPA souhaite la mise en place sont en particulier :

- L'opérationnalisation des fonds régionaux d'appui à l'agriculture (FRDA, FRAA) en faveur des jeunes hommes et femmes ruraux. L'objectif visé est d'avoir un mécanisme de financement spécifique aux jeunes ruraux dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Ce mécanisme pourrait prendre en charge la mise à l'échelle des expériences réussies d'insertion/installation des jeunes ruraux ;
- La mise en place d'un fonds régional de formation qualifiante des jeunes ruraux dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- La mise en place au niveau régional de l'ECOWAP, d'instruments de suivi spécifiques à la qualification et à l'insertion/installation des jeunes ruraux dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Le PRIASAN devrait par exemple rendre son Cadre d'orientation stratégique (COS) et sa grille d'indicateurs de suivi sensibles à l'emploi des jeunes ruraux.



AXE

3

Œuvrer pour des politiques régionales et nationales favorables à l'insertion /installation des jeunes

L'engagement politique de l'Union Africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA en faveur des jeunes est réel depuis les années 90¹⁴ : protocole de la CEDEAO relatif à la formation (2003) qui a abouti à la création du Fonds de la CEDEAO pour l'éducation et la formation ; Déclaration des chefs d'États et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (2004) ; charte africaine de la jeunesse (2006) ; adhésions au pacte mondial pour l'emploi (2009) ; décennie de la jeunesse africaine lancée en 2009 pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes ; mise en place du Conseil régional des jeunes de la CEDEAO (2014) ; etc. Parallèlement, d'autres institutions comme la BAD mettent en œuvre des stratégies pour l'emploi des jeunes.

Malheureusement, cette volonté politique tarde à se concrétiser et de manière inclusive et cohérente. Par exemple, seuls 5% des ressources sont consacrés à la formation des jeunes et beaucoup moins pour les jeunes ruraux, les Fonds d'appui à l'agriculture (FRDA de la PAU¹⁴, FRAA) sont encore plus déclaratifs que fonctionnels et inclusifs.

Les réponses régionales à l'emploi des jeunes semblent privilégier les formations diplômantes et l'action sur les conséquences de l'émigration (programmes « retour vers la terre ») alors que les causes et la principale source de l'émigration/exode sont liées à la précarité de la situation des jeunes hommes et femmes ruraux.

Cet axe stratégique vise le changement de paradigme des décideurs à travers « un cadre politique et opérationnel » favorable à l'emploi des jeunes hommes et femmes ruraux.

Ce cadre doit être cohérent à tous les niveaux (sous-régional, national et local) et devrait traiter des sujets tels que :

- La reconnaissance sociale, économique et juridique des agricultures familiales pour répondre aux enjeux alimentaires mondiaux et enrayer la destruction des emplois agricoles,
- Des mesures d'adaptation au réchauffement climatique, comme l'amélioration du stockage de l'eau et des techniques d'irrigation, la mise à disposition de dispositifs de gestion des risques, etc.,
- Un statut pour les jeunes (y compris, protection sociale),
- La prise en compte des spécificités liées aux jeunes femmes, qui doivent disposer, à l'égal des jeunes hommes des ressources agricoles productives, et d'un pouvoir de décision renforcé,
- Des projets professionnels des jeunes ruraux accompagnés, des formations accessibles et adaptées,
- Un accès au foncier facilité aux jeunes,
- Un accès au financement facilité : soutien au développement des banques agricoles et aux dispositifs de mutualisation, systèmes de crédits préférentiels pour les jeunes, exonérations fiscales...,
- Un accès au marché facilité pour les jeunes et la protection des marchés
- La prise en compte du risque en agriculture (assurances),
- La prise en compte de la diversité des EF dans les pays et les régions, la nécessité de rechercher une complémentarité entre la politique régionale, nationale et les initiatives locales,
- Etc.

Pour le ROPPA, un environnement institutionnel favorable à l'insertion des jeunes passera également par le renforcement des pouvoirs publics des dispositifs et institutions existants fournis par le privé et les OP.

¹⁴ FRDA : Fonds régional de développement agricole est un des trois instruments de mise en œuvre de la PAU de l'UEMOA - le FRAA (Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation) est un instrument de la CEDEAO



5. Cadre et mécanismes de mise en œuvre



5.1. Le pilotage de la stratégie

La stratégie régionale d'insertion des jeunes fondée sur la vision et les valeurs du ROPPA envisage, d'une part, l'impact de l'emploi des jeunes ruraux sur la situation générale de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEDEAO et, d'autre part, l'effet levier des jeunes générations dans la transformation maîtrisée des exploitations familiales. La mise en œuvre de la stratégie reposera sur une démarche participative et inclusive qui responsabilise les jeunes ruraux hommes et femmes membres du réseau.

Le portage politique de la stratégie régionale est assuré par le conseil d'administration du ROPPA via le collège des jeunes du ROPPA au niveau régional et par les collèges des jeunes des plateformes nationales au niveau de leurs pays respectifs. Le cadre institutionnel se présente comme suit :

a) Au niveau régional du ROPPA :

Un comité de pilotage régional :

Un comité de pilotage régional, composé de représentants des Collèges des jeunes et des femmes du ROPPA, des responsables politiques du ROPPA, des représentants des organisations alliées et des partenaires stratégiques tels que le Hub rural, l'IPAR, la CEDEAO et l'UEMOA. Le comité se réunira une fois par an pour : i) donner les orientations et valider les plans d'action qui découleront de la stratégie conformément aux objectifs retenus, ii) rechercher les synergies et les complémentarités entre les programmes qui découleront de la stratégie et les autres programmes du ROPPA et d'autres interventions en cours dans la région, iii) valider les rapports techniques et financiers de la mise en œuvre de la stratégie. Le Secrétariat exécutif du ROPPA assurera le secrétariat, le suivi et la mise en œuvre opérationnelle des orientations du comité de pilotage.

b) Au niveau national des plateformes :

Un comité de pilotage national :

La mise en œuvre de la stratégie au niveau national sera placée sous la responsabilité des plateformes nationales et fera l'objet d'un contrat entre le ROPPA et chaque PFN participante. Un comité de pilotage national, composé des leaders de la plateforme nationale, des représentants des collèges des jeunes et des femmes, des représentants des organisations alliées et des partenaires stratégiques de la plateforme nationale sera mis en place. Le Secrétariat du comité de pilotage national sera assuré par le dispositif technique de chaque plateforme nationale. Le Secrétariat exécutif, sur la base d'une évaluation, pourra apporter un soutien aux plateformes nationales dont les dispositifs méritent encore un renforcement.

La mise en œuvre de la stratégie repose sur 3 principes de base qui gouvernent la démarche et les activités du ROPPA : la subsidiarité, le partage systématique des résultats et des bonnes pratiques, et l'équité genre. La mise en œuvre de la stratégie valorisera également les outils déjà en place au niveau du ROPPA, à savoir l'Observatoire des exploitations familiales, l'Université paysanne, les cadres de dialogue politique et de recherche.



5.2. Partenariat

Le ROPPA, est conscient que l'atteinte des objectifs de la stratégie ne pourra se faire qu'à travers une synergie d'action avec les autres acteurs de l'environnement. Pour cela, des alliances stratégiques seront nouées aussi bien au niveau régional que national, avec les autres réseaux d'OP, les partenaires au développement, les États et les institutions publiques.

Le ROPPA s'investira en particulier dans la construction d'une alliance durable au sein du réseau paysan qui regrouperait : APSS, RBM, les organisations de pêche, etc.



5.3. Stratégie de mobilisation des ressources humaines et financières

La stratégie de mobilisation des ressources reposera sur trois orientations qui, combinées devront permettre au ROPPA de se doter des moyens pour atteindre ses objectifs à savoir :

- L'exploration des diverses ressources existantes (financières, humaines, matérielles, services, etc.) qui devront être valorisées pour financer la stratégie d'insertion des jeunes dans les métiers agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Il s'agira de travailler sur des levées de fonds (internes et externes), sur un plaidoyer en faveur de l'attribution de ressources et sur la mobilisation de ressources humaines. Cette dernière reposera prioritairement sur une mutualisation de l'expertise interne au sein des PFN membres avant de s'ouvrir au besoin.
- La maîtrise des mécanismes de financement qui consistera à cartographier et analyser les cadres politiques (régionaux et nationaux) ainsi que les instruments financiers dédiés spécifiquement à l'emploi des jeunes en particulier les jeunes hommes et femmes ruraux. Une note politique sera élaborée en conséquence et un plaidoyer conduit pour une prise en compte significative des jeunes ruraux dans les instruments opérationnels. Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques régionales, le ROPPA suscitera la mise en place d'une coalition régionale pour l'emploi des jeunes hommes et femmes ruraux.
- L'identification des bailleurs/donateurs à travers un répertoire avec des informations sur les motivations de chacun afin d'augmenter les possibilités de financement en faisant le lien entre les demandes et l'intérêt des bailleurs et institutions de financement (régional, national et international).

Pour ce faire, le ROPPA devrait aider et renforcer les capacités de ses plateformes membres à mieux négocier pour accéder aux ressources nationales.



5.4. Stratégie de communication

La communication sera au cœur de la mise en œuvre de cette stratégie. Elle se fera en valorisant les outils de communication interne et externe du ROPPA et de ses plateformes. L'accent sera mis sur les outils de communication adaptés au contexte des jeunes comme les réseaux sociaux en utilisant principalement les approches de communication de base telles que la mobilisation sociale, la diffusion des innovations, l'approche de proximité, le plaidoyer, la communication événementielle, etc. La stratégie de communication ciblera principalement les jeunes, les États, les familles, les partenaires et les médias.



5.5. Suivi/Évaluation et rapportage de la mise en œuvre

La stratégie régionale sera suivie, évaluée et les résultats capitalisés. Ce suivi sera fait aux niveaux régional et national. Le suivi et évaluation de la stratégie s'articulera autour du dispositif global de suivi-évaluation existant, d'une part, et sur l'Observatoire des exploitations agricoles familiales du ROPPA, d'autre part. Les indicateurs de la stratégie seront collectés de manière désagrégée selon les sexes. Ce système reposera sur une mutualisation des dispositifs de suivi-évaluation et de l'observatoire entre les niveaux régional et national pour renseigner les indicateurs.

Le suivi interne et l'auto-évaluation seront garantis par le comité de pilotage qui se réunira périodiquement pour statuer sur l'état d'avancement de la mise en œuvre ainsi que des orientations. L'opérationnalisation de la stratégie est sous la responsabilité du Secrétariat Exécutif du ROPPA qui, en collaboration avec les dispositifs de suivi-évaluation au sein des PFN, préparera les plans de travail et les rapports d'avancement technique, suivant des indicateurs adoptés, qui seront soumis au Comité de Pilotage (CP) du projet pour approbation.

L'évaluation finale sera faite sous forme d'une auto-évaluation assistée au niveau des Pays d'abord et ensuite au niveau régional. Une évaluation externe est également envisagée. La capitalisation sera combinée avec l'auto-évaluation assistée et valorisera les résultats du suivi continu de la mise en œuvre de la stratégie. Les produits de capitalisation seront édités sous forme de livrets et de CD-ROM. Ils seront diffusés aux parties prenantes, partenaires techniques et financiers et au grand public. Un atelier régional sera organisé pour partager les résultats de la stratégie et dégager des perspectives de consolidation des dynamiques émergentes au niveau des plateformes membres et de leurs pays respectifs.

Les actions de suivi et évaluation suivront une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs, à l'aide d'outils adaptés qui seront élaborés pour suivre les changements induits par la mise en œuvre de la stratégie.





**RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES
ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tél. : (226) 25 37 60 07/ 25 37 60 43

E-mail : secretariat@roppa-afrique.org ; roppa2000@yahoo.fr

Site : www.roppa-afrique.org